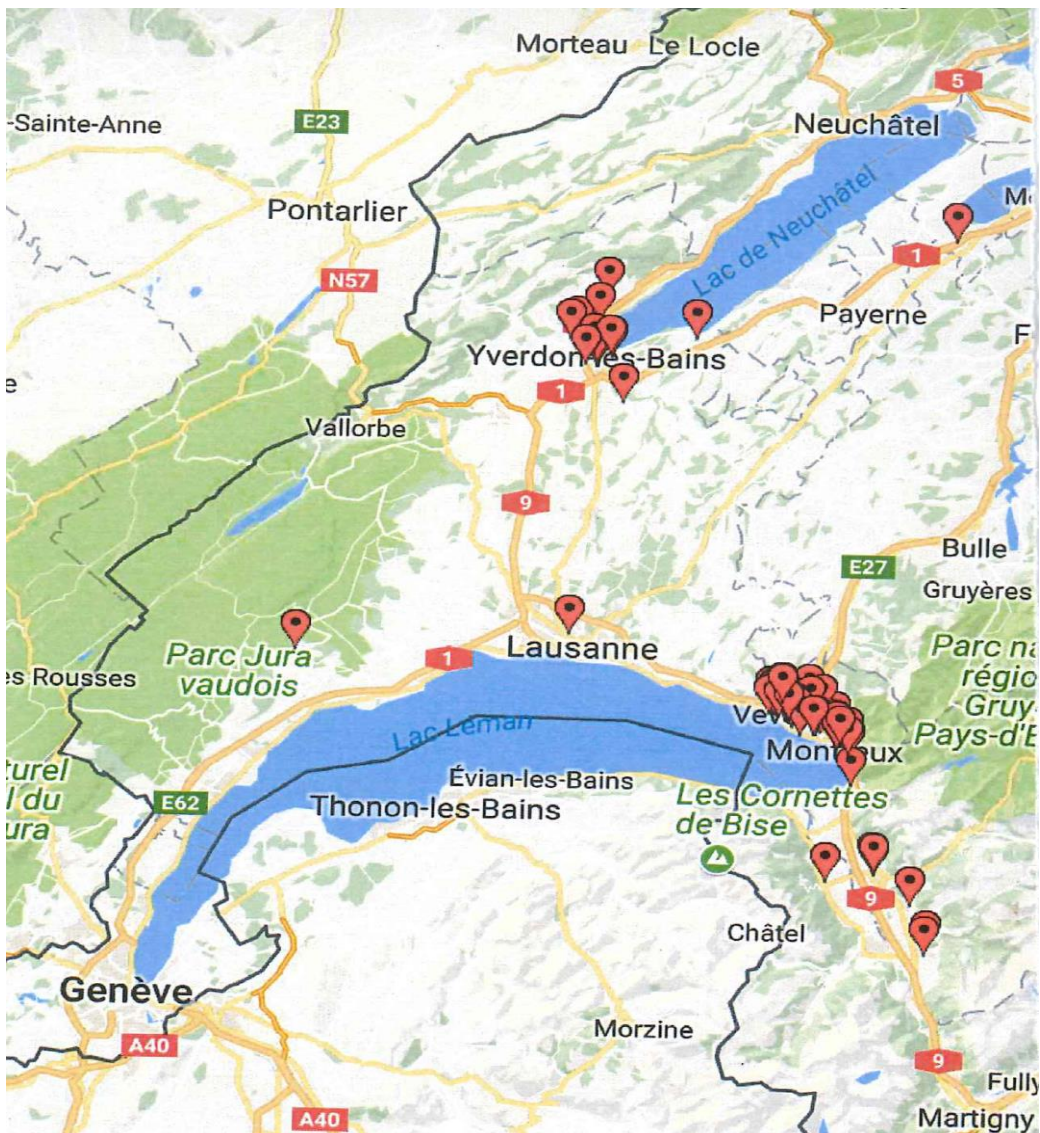


Fondation  
**apollo**

Rapport d'activité 2016



## Table des matières

|   |    |
|---|----|
| 1. Introduction et bilan 2016                                       | 3  |
| 2. La Fondation   | 3  |
| 3. Les principales activités  | 4  |
| 4.1 Les types de prises en charges                                  |    |
| 4.2 La Coccinelle, un an d'activité de nos logements communautaires |    |
| 4.3 Réflexion autour du logement : les actes d'Apollo               |    |
| 4.4 La recherche de fonds   |    |
| 4. Le suivi des bénéficiaires, données chiffrées                    | 9  |
| 5. Bilan et perspectives  | 14 |
| 6. Comptes d'exploitation 2015                                      | 15 |
| 7. Annexes  | 16 |
| I. Les prestations  |    |
| ○ Comptoirs du logement   |    |
| ○ Relogement  |    |
| ○ Maintien  |    |
| ○ Suivi social dans le logement                                     |    |
| 8. Où nous trouver  | 20 |

## 1. Introduction et bilan 2016

La fondation Apollo est une structure sociale. Elle apporte une solution concrète aux problématiques d'accès et de maintien au logement pour des personnes en situation de précarité sociale. Apollo est une fondation d'intérêt public financée par certaines communes vaudoises et par le SPAS (Service de Prévoyance et d'Aide sociales du Canton de Vaud).

La prestation principale de la fondation est d'aider des personnes en difficulté sociale à trouver un logement sur le long terme. Le moyen privilégié est de prendre un bail au nom de la fondation assorti d'un contrat de suivi social d'une durée d'un ou deux ans, renouvelable. A terme, l'objectif est de permettre aux bénéficiaires d'obtenir le bail de leur logement à leur nom. Les prestations de la fondation Apollo sont entièrement gratuites pour les bénéficiaires.

Aujourd'hui, nous soutenons plus de 800 ménages par année dans leur recherche de logement et sommes titulaires de 150 logements dont le bail est au nom de la fondation Apollo, afin d'héberger des familles. Plus de 30 gérances nous ont accordé leur confiance et nous avons pu mettre en place un partenariat efficace avec elles.

Actuellement, nous élargissons nos prestations de conseils à la recherche de logement à un public plus large. Afin d'atteindre cet objectif, nous poursuivons nos démarches pour faire connaître nos activités et développer de nouvelles collaborations, institutionnelles ou communales.

## 2. La Fondation

### 2.1 Conseil de Fondation

L'organe décisionnel et stratégique de la Fondation Apollo est un Conseil de Fondation composé de six membres :

Membres issus des milieux privés :

- **Lionel Girardin**, Directeur Operation Project, Président
- **Julien Volet**, Directeur Gérance Julien Volet, Vice-président
- **Yvan Leupin**, notaire
- **Henri-Louis Moret**, Directeur adjoint de l'UBS de Vevey

Membres issus des milieux institutionnels

- **Michel Agnant**, Municipal, Direction des affaires sociales du logement et de l'intégration de Vevey
- **Gilles Altermath**, Chef de Service de la Direction des Finances de Vevey

## 2.2 Equipe sur le terrain

Sur le terrain, les activités de la Fondation Apollo sont assurées par onze professionnels du social et du logement :

- **Rachèle Féret**, directrice de la structure (80%)
- **Colette Brunet**, secrétaire et réceptionniste (80%)
- **Patricia Pilet**, référente logement et assistante administrative (80%)
- **Lucie Guarnaccia**, comptable (50%)
- **Muhidin Said**, apprenti employé de commerce (100%)
- **Yasmine Pejom**, travailleuse sociale et répondante pour la région de l'Est vaudois (80%)
- **Séverine Weber**, travailleuse sociale et répondante pour la région du Nord vaudois (80%)
- **Patrick Dolt**, travailleur social (80%)
- **Thierry Grobet**, travailleur social (50%)
- **Thierry Humair**, travailleur social (80%)
- **Gioacchino Peroni**, travailleur social (80%)

## **3. Les principales activités**

### 3.1 Les types de prise en charge

- Les Comptoirs du logement : permanences hebdomadaires pour le soutien et des conseils à la recherche de logement.
- L'accès à un logement : quand la situation des bénéficiaires le justifie, Apollo a la possibilité de prendre des baux à son nom. Un contrat de mise à disposition est signé par le bénéficiaire et la fondation. Il prévoit un suivi socioéducatif à domicile, d'une durée de deux ans, renouvelable, en vue de faire passer le bail au nom des bénéficiaires.
- Le maintien dans un logement : lors d'un risque de résiliation ou d'expulsion, Apollo peut négocier avec la gérance la reprise du bail, permettant ainsi aux bénéficiaires de rester dans leur logement. Un contrat de mise à disposition est également mis en place.
- Les logements communautaires : il s'agit d'une maison de 6 chambres, permettant à des personnes sans logement de trouver une solution d'hébergement provisoire (un an maximum) tout en recherchant activement un habitat stable.

Les prises en charges sont décrites en annexe

### 3.2 La Coccinelle, un an d'activité de nos logements communautaires

Depuis le mois de novembre 2015, Apollo ajoute une nouvelle corde à son arc. Elle propose un hébergement transitoire aux personnes ou familles faisant face à une situation d'urgence en matière de logement (séparation, expulsion ou autres). Suite au contrat de prestations avec la commune de Montreux, elle dispose de six chambres dans une maison communautaire « La Coccinelle » à Clarens. La durée du séjour est de trois mois, renouvelable jusqu'à un an maximum. Les candidats doivent adhérer au projet et respecter les règles de vie en commun dans le cadre d'un suivi social.

La Coccinelle a ouvert ses portes le 1<sup>er</sup> novembre 2015 aux bénéficiaires, et les chambres ont toutes été occupées.

Pour l'année 2016 :

- 16 bénéficiaires qui n'avaient pas de logement, ont bénéficié d'un suivi depuis l'ouverture
  - 11 hommes
  - 5 femmes et un enfant

La moyenne des séjours est de 4 mois

- 7 personnes ont trouvé un bail à leur nom
- 5 personnes sont dans un logement Apollo
- 1 personne est partie à l'étranger
- 3 personnes étaient encore à la Coccinelle en décembre 2016

### 3.3 Réflexion autour du logement : les actes d'Apollo

Chaque année depuis sa création, Apollo a organisé « Les Assises du logement ». L'objectif : mener une réflexion sur une journée autour de thèmes en lien avec la problématique du logement. Chacune de nos manifestations a attiré une centaine de professionnels du monde du travail social, de l'immobilier, ainsi que des politiciens de différents horizons.

En 2016, nous avons revu la formule et avons organisé une manifestation à Yverdon-Les-Bains, le lundi 7 novembre 2016.

Nous avons eu l'occasion d'échanger sur la situation actuelle du logement suite à une conférence qui résume les conclusions d'une recherche intitulée :

#### **« Mesures de soutien non monétaire en matière de logement »**

Cette présentation était animée par les Dr. Eveline Althaus (ETH Zürich, Département Architektur), et Dr. Marie Glaser (directrice de l'ETH Wohnforum).

Une étude récente démontre qu'en Suisse, 500'000 personnes sont touchées par la pauvreté en raison d'un revenu faible, et qu'une personne sur huit est menacée. Le manque de ressources matérielles n'est qu'un aspect de la pauvreté. Souvent, les personnes économiquement défavorisées ont aussi une vie sociale restreinte et endurent de mauvaises conditions de logement. Elles ont des difficultés à trouver un toit et à le garder. Elles sont

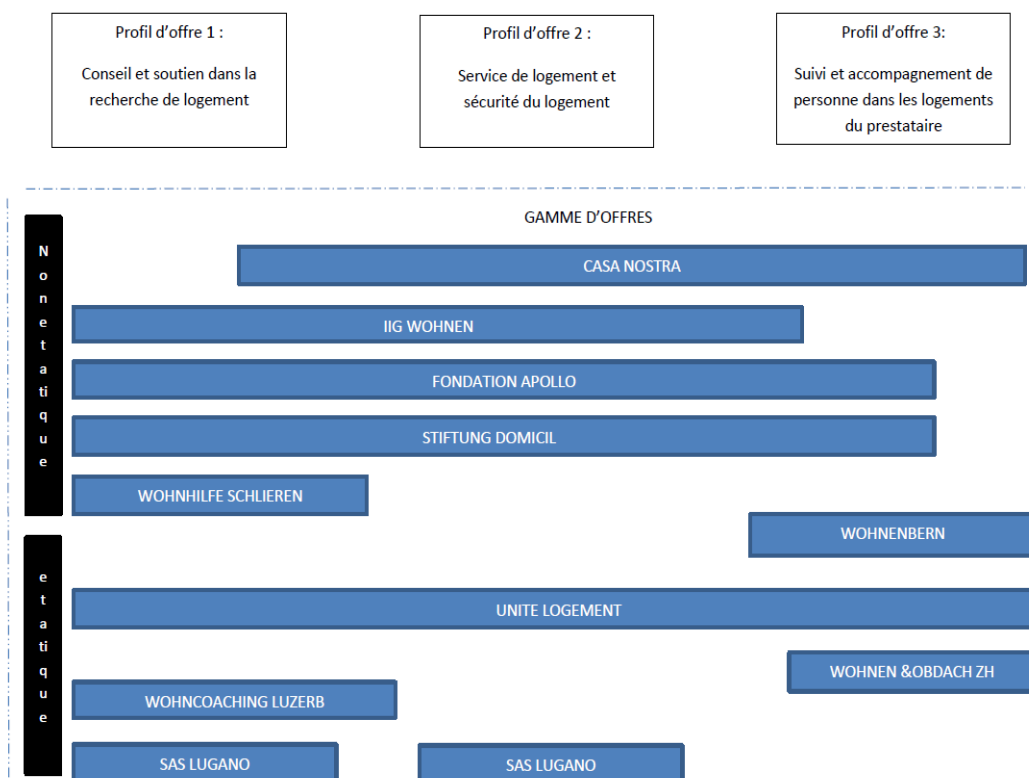
tributaires d'aides financières (allocation de logement, garanties de loyer, etc.) et de services qui les aident à trouver un logement et à garantir la sécurité de celui-ci (c'est-à-dire leur capacité à garder leur logement).

La prévention et la lutte contre la pauvreté figurent au nombre des priorités de la politique fédérale depuis de nombreuses années. Dans ses objectifs 2012 (objectif 17), le Conseil fédéral a en outre prévu de définir les modalités de la mise en œuvre de la stratégie de lutte contre la pauvreté et de débattre d'un train de mesures ad hoc.

Le Conseil fédéral a débloqué un crédit de 9 millions pour le Programme national contre la pauvreté (2014-2018).

Dans le cadre de ce programme, le Centre de recherche interdisciplinaire sur le logement au département d'architecture de l'Ecole polytechnique de Zurich (ETH-Wohnforum-ETH CASE) a réalisé une étude et a analysé les offres non monétaires en matière de logement de dix acteurs étatiques et non étatiques.

Cette étude consiste en une analyse documentaire systématique de dix acteurs sélectionnés. Elle a permis de discerner une gamme d'offres diversifiées, qui peut néanmoins être subdivisée en trois profils caractéristiques :



**Profil d'offre 1 :** conseils et soutien dans la recherche d'un logement et pour les questions liées au logement :

Une assistance de base en matière de logement est offerte aux personnes touchées ou menacées par la pauvreté. Ce segment d'offre comprend un nombre croissant de projets de bénévolat. Les offres non monétaires proposées par les professionnels recouvrent des prestations plus étendues en matière de conseil personnel, d'attribution de logements, de mise en relation avec des bailleurs/organismes de logement ou de séances d'information publiques.

Ces offres comportent peu voire pas de restrictions d'accès et sont généralement gratuites. Parallèlement elles requièrent une grande responsabilité personnelle dans la recherche d'un logement de la part de leurs bénéficiaires

**Profil d'offre 2 :** service d'aide au logement et sécurité du logement :

Ces offres comportent exclusivement des acteurs professionnels. Ici l'accent est mis sur les prestations de services axées sur le « savoir habiter » et l'intégration par le logement, dans le but de maintenir des personnes en situation de précarité dans leur logement. Ces prestations comprennent notamment un accompagnement des locataires à domicile, des services destinés à mettre en relation les locataires et leurs principaux interlocuteurs et à faciliter la communication entre eux.

Ces prestations de services s'adressent en particulier aux personnes provenant d'un milieu socio-économique défavorisé, confrontées à des problèmes sociaux, de santé ou des troubles psychiques. Or pour que l'octroi d'un logement à ces personnes soit judicieux à long terme, elles doivent remplir des critères spécifiques (être en possession d'une autorisation de séjour, avoir une situation psychosociale stable, être apte à vivre de façon autonome, etc.)

**Profil d'offre 3 :** suivi et accompagnement de personnes dans des logements loués par le prestataire ou lui appartenant :

Ces prestations sont offertes par des acteurs mandatés par les collectivités publiques pour fournir de l'aide aux sans-abris ou mettre en œuvre des mesures de prévention. Cette offre comprend des lieux d'accueil et des logements d'urgence, des logements (partiellement) protégés ainsi que des suivis individuels à domicile, qui peuvent demander d'importants moyens en temps et en argent.

Ces offres sont guidées par le principe selon lequel la situation des personnes ne peut se stabiliser que si celles-ci disposent d'un logement sûr et adapté.

Ces offres s'adressent explicitement aux personnes touchées ou menacées par la pauvreté qui se trouvent dans des situations problématiques complexes.

Conclusions :

L'organisation et la fourniture de ces offres dépendent notamment du marché du logement et des communes.

## **Rôle du marché du logement**

La disponibilité et la sécurité du logement pour les personnes touchées ou menacées par la pauvreté constituent des défis majeurs, notamment lorsque le marché du logement est tendu. Les logements bon marché sont rares. Les offres non monétaires contribuent dans une large mesure à les approvisionner durablement en logements adaptés.

## **Rôle des communes**

La mise sur pied des offres analysées repose sur deux facteurs déterminants en politique sociale : l'initiative de professionnels et d'organismes engagés, exerçant dans le domaine social au sein d'une ville ou d'une région, et le soutien politique apporté par les communes qui subventionnent les offres non monétaires en matière de logement destinées aux personnes touchées ou menacées par la pauvreté. La commune politique joue donc un rôle capital dans la fourniture de ces offres : toutes les offres analysées sont organisées dans le cadre d'un mandat de prestation confié par une ou plusieurs communes.

## **Problème de l'accès aux logements à loyer avantageux**

Outre le fait que l'offre de logements abordables est insuffisante, ce sont précisément les personnes touchées ou menacées par la pauvreté qui ont souvent du mal à y accéder. Pour les personnes dont les références fournies par d'anciens bailleurs ne sont pas favorables en raison de poursuites, d'une discipline de paiement défaillante ou de conflits, l'accès au logement est généralement malaisé, quelle que soit la situation sur le marché du logement. Il en va de même pour celles qui recourent à l'aide sociale ou pour les personnes issues de la migration qui, du fait de leur nom, subissent des discriminations implicites ou explicites.

## **L'importance des offres intercommunales**

Le paysage actuel des prestations de services non monétaires comprenant des offres étatiques et non étatiques relève du « bricolage » : les offres de conseils et d'assistances spécialisées dans le logement pour les personnes touchées ou menacées par la pauvreté en place dans certaines communes sont quasiment, voire totalement inexistantes dans d'autres communes. Les offres s'arrêtent systématiquement aux frontières des communes avec lesquelles les contrats de prestations ont été conclus. La création d'offres intercommunales à l'échelon régional et l'élargissement de celles existantes sont des mesures utiles et importantes pour combler ces lacunes. L'un des obstacles majeurs à la coopération intercommunale est la crainte des communes de voir leurs frais d'aide sociale augmenter, notamment dans les cantons où le système de compensation des charges concernant l'aide sociale est peu développé, voire inexistant.

Il importe donc de promouvoir une stratégie et une mise en œuvre globales, coordonnées au niveau régional ou cantonal, si l'on veut aborder de front, à long terme et dans une perspective durable, la problématique du logement.



### 3.4 Recherche de fonds

Afin de financer ses nouveaux projets et développer au mieux ses activités, la Fondation Apollo entreprend des recherches de fonds auprès de diverses institutions : Loterie Romande, Fondation Casino Barrière, Fondation Marie-Louise Burnat-Stelz notamment.

Les dons sont exempts d'impôts, ainsi que le veut le statut d'Apollo.

#### **4. Le suivi des bénéficiaires : données chiffrées**

Nombre de demandes d'admission durant l'année 2016 selon les communes d'origine des bénéficiaires :

En 2016, nous avons rencontré 827 personnes ou familles en recherche de logement, issues des communes de la Riviera, du Chablais et du Nord Vaudois. La demande initiale des personnes venues en demande d'admission est de trouver un nouveau logement stable ou d'éviter une procédure d'expulsion.

| <b>Communes d'origine</b> | <b>2015</b> | <b>2016</b> |
|---------------------------|-------------|-------------|
| Vevey                     | 147         | 123         |
| Tour de Peilz             | 38          | 43          |
| Montreux                  | 151         | 91          |
| Est-vaudois               | 36          | 58          |
| Nord-vaudois              | 221         | 365         |
| SPJ                       | /           | 16          |
| Autres communes           | 135         | 131         |
| <b>Total</b>              | <b>728</b>  | <b>827</b>  |

#### **Les appartements dont le bail est au nom d'Apollo**

|  |     |
|--|-----|
| Nouveaux logements au nom d'Apollo en 2016   | 49  |
| Nombre total de baux au nom d'Apollo en 2016 | 158 |

Pour l'année 2016, nous comptabilisons 49 nouveaux appartements dont le bail est au nom de la Fondation Apollo. Nous avons mis en place un suivi social pour chaque occupant de nos appartements. En 2016, le nombre total de baux au nom de la Fondation s'élève à 158 sur l'ensemble des régions.

#### **Les passages de bail au nom des bénéficiaires Apollo**

|                   |    |
|-------------------|----|
| En 2016           | 20 |
| Total depuis 2013 | 49 |

En 2016, 20 ménages ont obtenu un bail à leur nom après avoir bénéficié d'un logement Apollo. Certains ont repris le bail de leur logement (4 situations), d'autres ont souhaité déménager dans un logement plus adéquat suite à un changement de leur situation de famille (16 situations).

Depuis le début de nos démarches, 49 familles parmi nos bénéficiaires, ont obtenu un bail à leur nom.

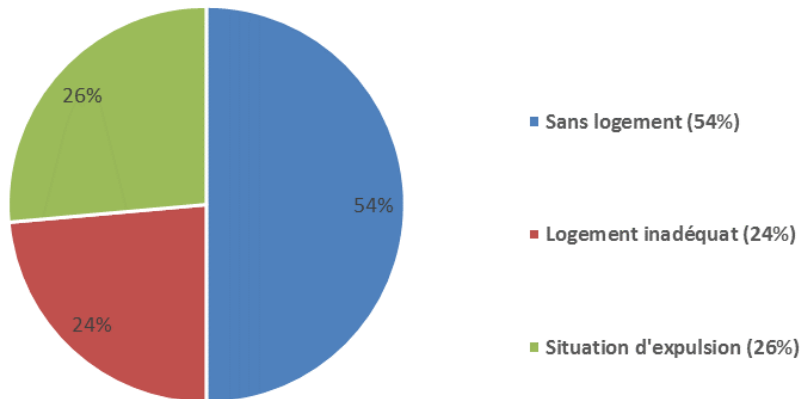
Afin de préserver les bonnes relations avec les gérances et la légitimité du travail de la Fondation, nous proposons des glissements de baux uniquement lorsque nous pouvons apporter les arguments d'une amélioration de la situation des bénéficiaires. Les contacts fréquents que nous avons eus avec les gérances nous confortent dans ce choix. Nous pouvons donc parfois une prolonger le contrat de suivi.

Parmi les motifs de refus de faire un passage de bail au nom du locataire, la situation financière est souvent mise en avant. Une famille bénéficiaire du Revenu d'Insertion n'est pas considérée comme solvable par les gérances. De plus, si les dettes sont importantes, les bailleurs sont enclins à refuser le glissement.

Une difficulté majeure apparaît dans le processus de glissement de bail : la constitution d'une garantie de loyer, voire l'acquisition d'une part sociale par le locataire. En effet, la Fondation Apollo n'avance pas les garanties de loyer pour ses appartements mais établit une lettre de garantie. Notre expérience démontre qu'il n'est plus envisageable d'obtenir une garantie de loyer pour un logement par une société de cautionnement, si le demandeur fait l'objet de poursuites. Cet état de fait retarde nos démarches car des solutions alternatives doivent être trouvées. En ce sens, nous proposons aux bénéficiaires concernés de constituer une épargne auprès d'Apollo. Nous avons mis en place un fond spécifique qui permettra aux locataires de compléter leur épargne et ouvrir un compte bancaire de garantie de loyer.

## Concernant les personnes qui occupent un appartement Apollo

Le tableau ci-dessous illustre leur situation de logement au moment de la mise à disposition d'un logement Apollo :



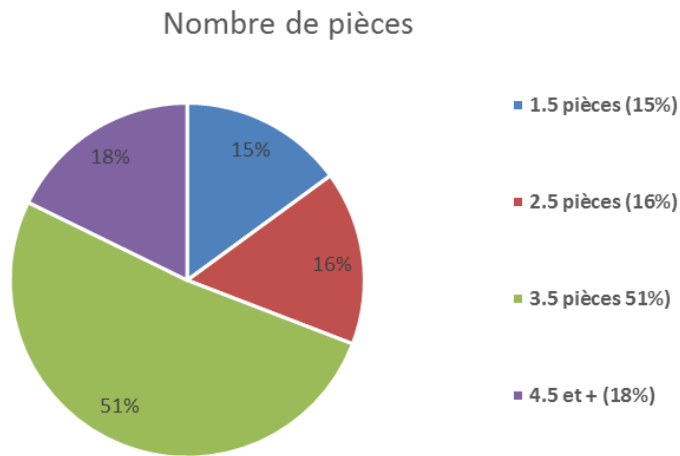
**Les personnes sans logement**, étaient logées auprès de membres de leur famille ou chez des amis, Pour d'autres, il s'agissait de structures d'hébergement d'urgence, d'hôtel, s de campings, ou de foyers.

Par **logement inadéquat** nous entendons un logement inadapté au revenu ou à la structure de la famille (souvent suite à une séparation). Parfois, il s'agit d'un logement insalubre.

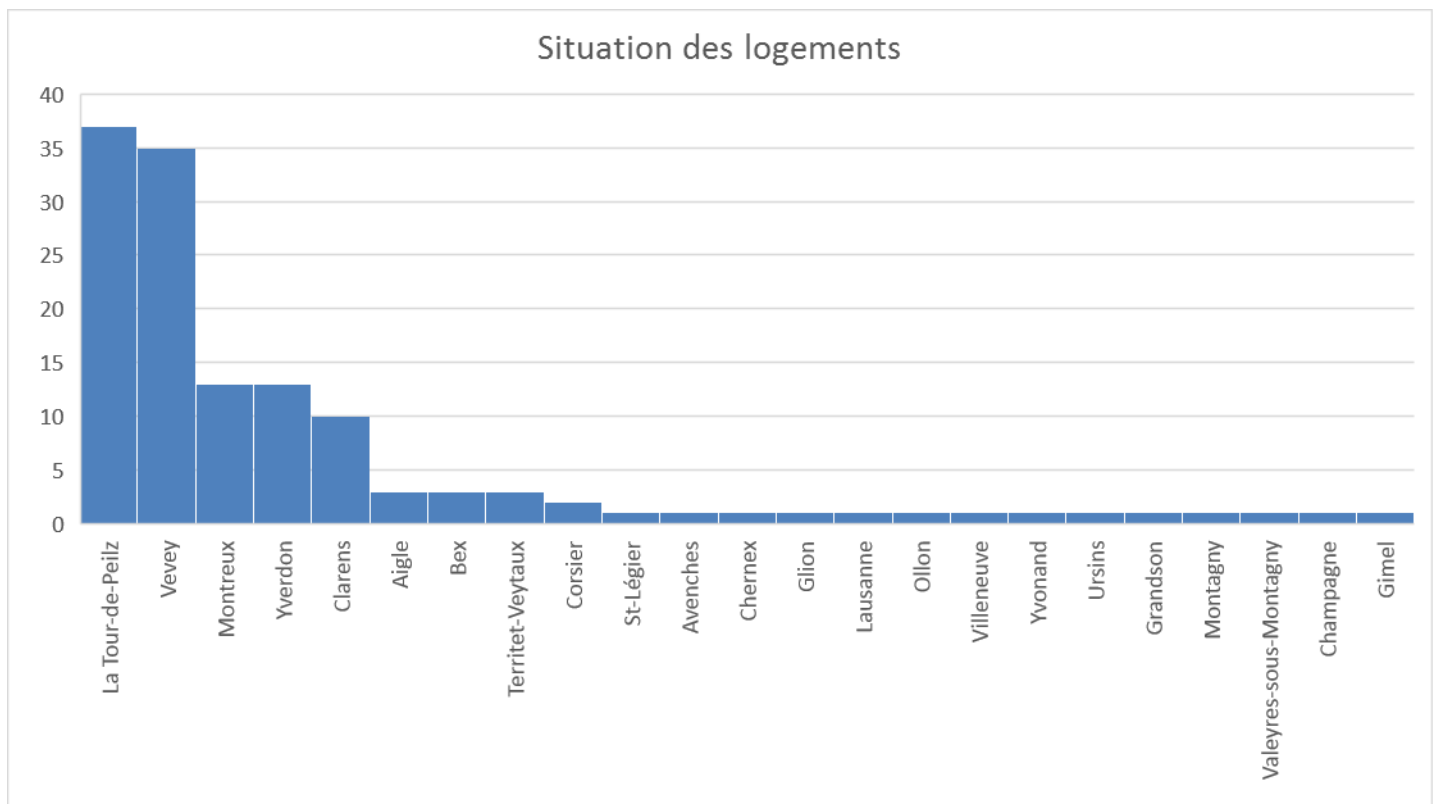
Quant aux **situations de départ forcé**, il s'agit d'expulsions dues à des défauts de paiement de loyer, la perte d'un garant, des sous-locations, des problèmes de comportement, une résiliation ou en raison de rénovations lourdes de l'objet loué n'impliquant pas la responsabilité du locataire.

## Le type et la taille des logements

Ils dépendent bien évidemment du revenu du ménage et de sa composition.



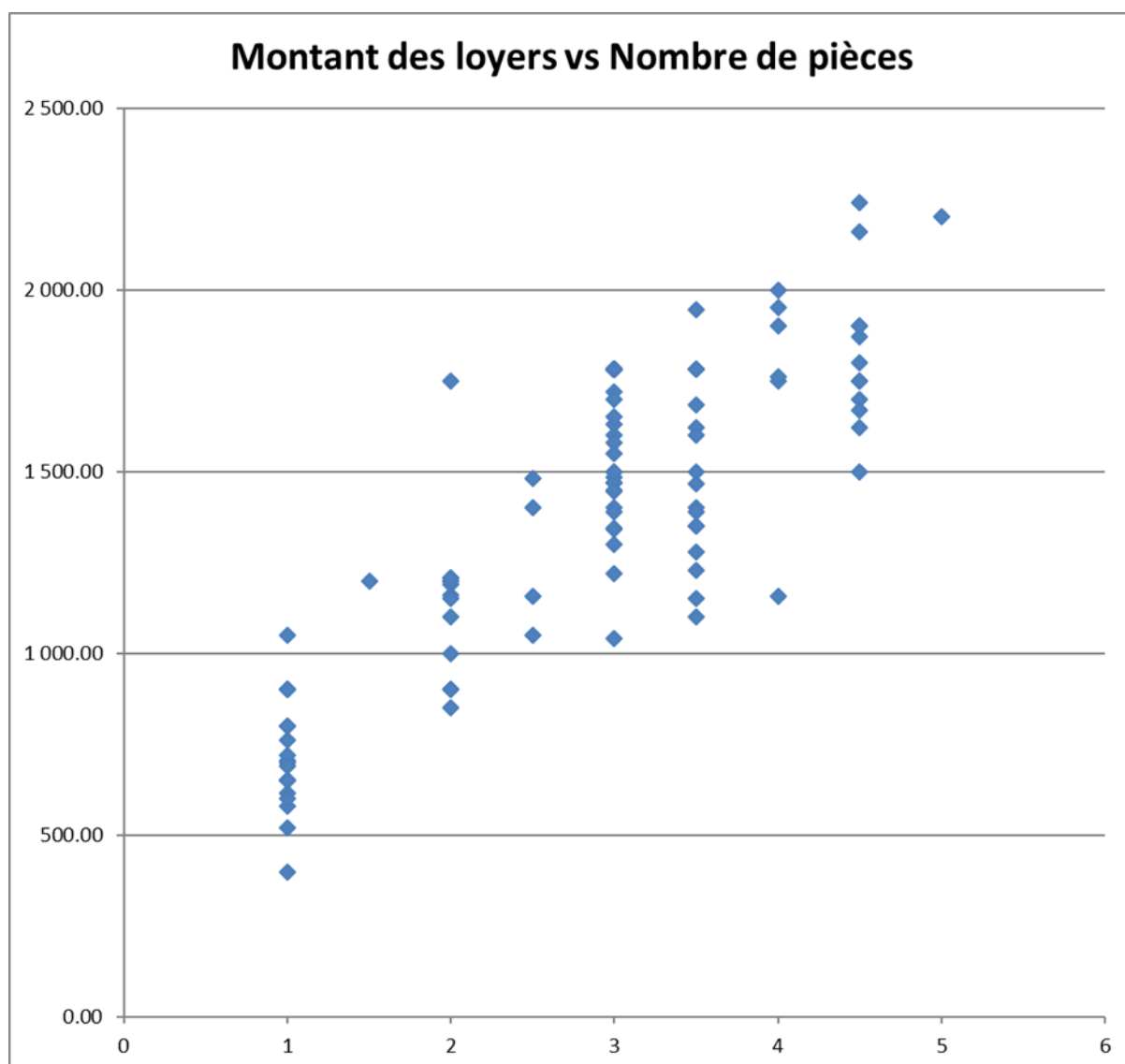
## Emplacement des logements



**Les loyers des logements Apollo se situent toujours dans les normes du Revenu d'Insertion.**

Nous tenons compte des possibilités de nos bénéficiaires de devenir autonome afin qu'idéalement, ils ne doivent plus dépendre des aides sociales pour assurer leur revenu et payer leur loyer.

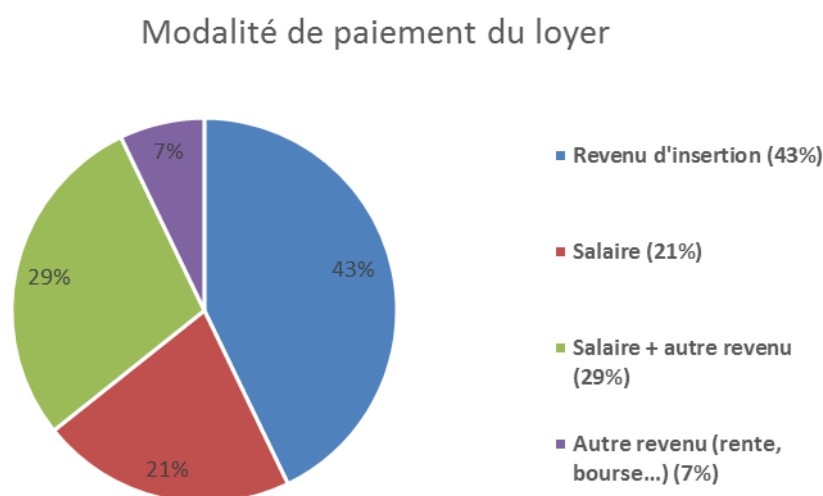
De plus, lorsque nous postulons pour un logement, nous avisons les gérances que nous refusons de prendre un bail au nom de la Fondation quand une hausse de loyer est prévue lors d'un changement de locataire.



## Revenus et modalités de paiement du loyer

Les bénéficiaires assument eux-mêmes intégralement les coûts de location de leur appartement. Les loyers sont payés directement à la gérance, soit par les bénéficiaires eux-mêmes, soit à tiers par un office payeur.

La Fondation Apollo assure la vérification du paiement des loyers et intervient en cas de retard. Les revenus des bénéficiaires leur permettant de payer sont les suivants :



## 6. Bilan et perspectives 2018

La Fondation a été créée en 2010 dans le contexte de pénurie de logements qui touche le canton de Vaud. Elle a pour but principal d'aider les personnes qui connaissent, pour des raisons financières ou sociales, des difficultés à trouver et/ou à conserver un habitat stable. Ses prestations s'étendent aujourd'hui aux communes de Vevey, La Tour-de-Peilz, Montreux, Aigle et Yverdon-les-Bains.

Apollo joue un rôle important de spécialiste sur la question du logement. L'école sociale d'Yverdon-les-Bains nous mandate pour former des étudiants en travail social. Régulièrement, nous sommes sollicités pour présenter nos activités, dans des congrès, ou auprès d'organismes en recherche de solution sur les questions d'accès et maintien au logement.

Concernant nos perspectives, nous consolidons nos prestations et continuons à développer de nouveaux projets. Il s'agit notamment de l'ouverture d'une antenne dans l'Ouest-Lausannois, prévue en 2018.

**COMPTE DE RESULTAT COMPARE  
POUR LES EXERCICES 2015 ET 2016**

|  | <u>Note</u> | <b>2016</b>         | <b>2015</b>         |
|--|-------------|---------------------|---------------------|
|  |             | <b>CHF</b>          | <b>CHF</b>          |
| <b>PRODUITS</b>  |             |                     |                     |
| Subvention cantonale (SPAS)  | 8           | 800'000.00          | 711'500.00          |
| Subvention Ville de Vevey  |             | 155'000.00          | 155'000.00          |
| Prestations diverses (contrats de prestations)                             | 8           | 244'595.55          | 205'800.00          |
| Revenu des manifestations  |             | ---                 | -200.00             |
| Recettes loyers projets (Clos d'Aubonne, Cocinelle)                        | 8           | 594'441.10          | 256'382.00          |
| Remboursement avances diverses aux bénéficiaires                           |             | ---                 | -3'194.60           |
| Produits divers  |             | 2'645.95            | 160.40              |
| <b>Total des produits</b>  |             | <b>1'796'682.60</b> | <b>1'325'447.80</b> |
| <b>CHARGES</b>   |             |                     |                     |
| Frais liés à l'obtention des logements                                     |             | ---                 | 513.70              |
| Charges loyers et divers des projets (Clos d'Aubonne, Cocinelle)           | 8           | 584'454.49          | 289'054.11          |
| Charges liées à l'organisation de manifestations                           |             | 1'614.90            | 1'160.00            |
| Charges du personnel   | 8           | 806'676.80          | 691'862.31          |
| Loyer, électricité   |             | 176'933.95          | 158'617.05          |
| Frais d'entretien et aménagements des locaux                               |             | 48'303.24           | 28'183.20           |
| Frais entretien matériel, mobilier, informatique                           |             | 36'556.89           | 50'477.53           |
| Frais de bureau  |             | 5'899.35            | 11'983.65           |
| Téléphones, ports  |             | 33'776.55           | 19'928.60           |
| Journaux, abonnements, cotisations   |             | 668.80              | 728.00              |
| Publicité, annonces, manifestations, communications                        |             | 1'632.00            | 8'133.10            |
| Honoraires gestion et audit  | 8           | 54'461.90           | 62'260.75           |
| Assurances d'exploitation  |             | 3'636.70            | 2'171.40            |
| Frais du Conseil de Fondation  |             | 432.50              | 1'690.00            |
| Charges fiscales (yc amendes)  |             | ---                 | 957.00              |
| Pertes sur débiteurs   |             | 3'348.90            | 1'280.40            |
| Amortissements   |             | 19'600.00           | 19'546.17           |
| <b>Total des charges</b>   |             | <b>1'777'996.97</b> | <b>1'348'546.97</b> |
| <b>PRODUITS ET CHARGES HORS EXPLOITATION / EXTRAORDINAIRES</b>             |             |                     |                     |
| Don LoRo   |             | ---                 | 35'000.00           |
| Matériel informatique financé par don LoRo                                 |             | ---                 | -35'000.00          |
| Don Fondation Burnat   |             | ---                 | 80'000.00           |
| Frais aménagements financés par la Fondation Burnat                        |             | ---                 | -80'000.00          |
| Don Centrale d'émission pour la construction des logements                 |             | ---                 | 10'000.00           |
| Frais aménagements Cocinelle financés par don Centrale d'émission          |             | ---                 | -10'000.00          |
| Dons divers  |             | 125.00              | ---                 |
| Recettes Co-Working (locations, rbt frais)                                 |             | 28'392.25           | 17'055.65           |
| Charges Co-Working (mobilier, charges diverses)                            |             | -37'854.44          | -8'081.15           |
| Produits extraordinaires   | 9           | 1'534.45            | ---                 |
| Dissolution provision "remise en état" et "prestations diverses à fournir" |             | ---                 | 58'000.00           |
| Attribution à la provision pour charges futures                            |             | ---                 | -30'000.00          |
| Dissolution provision charges fiscales et remboursement amendes fiscales   |             | ---                 | 29'867.30           |
| <b>Résultat hors exploitation</b>  |             | <b>-7'802.74</b>    | <b>66'841.80</b>    |
| <b>PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS</b>                                      |             |                     |                     |
| Produits financiers, divers  |             | 34.00               | 349.85              |
| Frais financiers   |             | -8'006.46           | -2'893.19           |
| <b>Résultat financiers</b>   |             | <b>-7'972.46</b>    | <b>-2'543.34</b>    |
| <b>Résultat de l'exercice</b>  |             | <b>2'910.43</b>     | <b>41'199.29</b>    |

## 7. Annexes Les prestations

### Comptoirs du logement

|   |
|---|
| <b>1. Public cible</b>  |
| Toute personne connaissant des difficultés d'accès au logement : <ul style="list-style-type: none"><li>➤ Subissant une fracture numérique impliquant un accès restreint aux offres.</li><li>➤ Sans connaissance du réseau ou des démarches à effectuer.</li><li>➤ Découragée face à la pénurie de logement.</li><li>➤ En recherche de logement depuis une longue durée.</li><li>➤ Avec un dossier atypique.</li></ul> <i>Exemples : multiples sources de revenus, endettement, au bénéfice d'une rente ou du revenu d'insertion.</i>  |
| <b>2. Objectif</b>  |
| ➤ Favoriser l'acquisition de compétences afin de renforcer la capacité à trouver un logement.   |
| <b>3. Description de la prestation</b>  |
| Comptoirs sous forme de permanence, accessible sans rendez-vous. <ul style="list-style-type: none"><li>➤ Prérequis : avoir participé à une première séance d'information et avoir rempli la fiche de demande d'admission.</li><li>➤ Fréquence : une à deux demi-journées par semaine.</li><li>➤ Encadrement : par plusieurs collaborateurs de la Fondation Apollo.</li><li>➤ Nombre maximal de participants : aucun.</li><li>➤ Durée des comptoirs : min. 2 heures.</li></ul>   |
| <b>4. Outils</b>  |
| <ul style="list-style-type: none"><li>➤ Donner un accès le plus large possible aux offres d'appartements en mettant à disposition des annonces récentes et pertinentes sur papier.</li><li>➤ Entretien individuel et personnalisé afin de répondre aux questions, conseiller, guider et, cas échéant, orienter les personnes dans leurs recherches/démarches.</li><li>➤ Constituer un dossier de candidature complet, à jour, avec l'appui de la Fondation Apollo, pour augmenter les chances d'accéder à un logement. Il représente le candidat et doit donc être complet et soigné.</li><li>➤ Ecrire une lettre d'accompagnement personnalisée et ciblée avec l'appui de la Fondation Apollo.</li></ul> |
| <b>5. Encadrement</b>   |
| Les usagers sont reçus par les collaborateurs de la Fondation Apollo qui leur offrent un suivi est adapté aux besoins et aux capacités des usagers.   |
| <b>6. Durée de la prestation</b>  |
| Le dossier se ferme automatiquement lorsque la personne a retrouvé un nouveau logement ou qu'elle n'a plus donné de nouvelles durant 6 mois consécutifs.  |



## Accès à un nouveau logement

|  |
|--|
| <b>1. Public cible</b>   |
| <ul style="list-style-type: none"><li>➤ Personnes et familles sans logement ou dans un logement inadéquat, dont le domicile légal est sur une commune de notre zone d'action.<br/>(A ce jour : Aigle, District Jura Nord Vaudois, La Tour-de-Peilz, Montreux, Vevey).</li><li>➤ Suisses ou titulaires d'un permis de séjour B ou C.</li><li>➤ Personnes inscrites à la Fondation.</li><li>➤ Population dite vulnérable.</li></ul>  |
| <b>2. Objectif</b>   |
| <ul style="list-style-type: none"><li>➤ Prendre un bail au nom de la Fondation pour permettre aux bénéficiaires connaissant des difficultés à se loger, d'accéder à un logement stable en assurant un suivi social dans l'appartement en vue d'une stabilisation de la situation, le temps nécessaire.</li><li>➤ Le but final reste l'autonomie du locataire en vue d'un glissement de bail à son nom.</li></ul>   |
| <b>3. Description de la prestation</b>   |
| <ul style="list-style-type: none"><li>➤ Mise à disposition contractuelle d'un logement en signant un bail au nom de la Fondation. Lors de la postulation, les conditions et avantages de la prise de bail par la fondation sont exposés aux bailleurs.</li><li>➤ L'occupant s'engage à accepter différentes mesures telles que le passage régulier d'un travailleur social à son domicile, ou encore le contrôle mensuel du paiement du loyer. Des objectifs personnalisés sont fixés dans le but d'améliorer la situation, en vue d'un glissement de bail à son nom propre.</li></ul> |
| <b>4. Outils</b>   |
| <ul style="list-style-type: none"><li>➤ Evaluation sociale.</li><li>➤ Partenariat avec les gérances.</li><li>➤ Partenariat avec les services sociaux ou autres structures visant l'autonomie du locataire.</li><li>➤ Suivi à domicile afin de développer les compétences sociales et personnelles pour vivre en location.</li><li>➤ Contrôle du paiement régulier du loyer.</li></ul>  |
| <b>5. Encadrement</b>  |
| <ul style="list-style-type: none"><li>➤ L'encadrement est assuré par un travailleur social en collaboration avec les différentes structures de la région pour des orientations spécifiques.</li><li>➤ Le suivi est adapté aux besoins et aux capacités des bénéficiaires.</li></ul>  |
| <b>6. Durée de la prestation</b>   |
| <ul style="list-style-type: none"><li>➤ Les contrats de suivi dans les appartements au nom de la Fondation ont une durée de deux ans, renouvelables si nécessaire après une évaluation sociale.</li></ul>  |

## Maintien dans le logement en cas de risque d'expulsion

|  |
|--|
| <b>1. Public cible</b>   |
| <ul style="list-style-type: none"><li>➤ Personnes/familles menacées d'expulsion, dont le domicile légal est sur une commune de notre zone d'action.<br/><i>(A ce jour : Aigle, District Jura Nord vaudois, La Tour-de-Peilz, Montreux, Vevey).</i></li><li>➤ Suisses ou titulaire d'un permis de séjour B ou C.</li><li>➤ Personnes inscrites à la Fondation.</li></ul>  |
| <b>2. Objectif</b>   |
| <ul style="list-style-type: none"><li>➤ Reprendre les baux au nom de la Fondation pour des personnes menacées d'expulsion et assurer un suivi social dans l'appartement en vue d'une stabilisation de la situation, le temps nécessaire.</li><li>➤ Le but final reste l'autonomie du locataire en vue d'un nouveau glissement de bail à son nom.</li></ul>   |
| <b>3. Description de la prestation</b>   |
| <ul style="list-style-type: none"><li>➤ Mise en place de mesures auprès des acteurs concernés (gérances, services sociaux, justice de Paix) afin d'éviter l'expulsion. Si ces démarches n'ont pas abouti, la Fondation peut prendre le bail à son nom, à certaines conditions, afin de maintenir le logement. Lors de la postulation, les conditions et avantages de la reprise de bail par la fondation sont exposés aux bailleurs.</li><li>➤ L'occupant s'engage à accepter différentes mesures telles que le passage régulier d'un travailleur social à son domicile, ou encore le contrôle mensuel du paiement du loyer. Des objectifs personnalisés sont fixés dans le but d'améliorer la situation, en vue d'un retour du bail à son nom propre.</li></ul> |
| <b>4. Outils</b>   |
| <ul style="list-style-type: none"><li>➤ Evaluation sociale.</li><li>➤ Partenariat avec les gérances.</li><li>➤ Partenariat avec les services sociaux ou autres structures visant l'autonomie du locataire.</li><li>➤ Suivi à domicile afin de développer les compétences sociales et personnelles pour vivre en location.</li><li>➤ Contrôle du paiement régulier du loyer.</li></ul>  |
| <b>5. Encadrement</b>  |
| <ul style="list-style-type: none"><li>➤ L'encadrement est assuré par un travailleur social en collaboration avec les différentes structures de la région pour des orientations spécifiques.</li><li>➤ Le suivi est adapté aux besoins et aux capacités des bénéficiaires.</li></ul>  |
| <b>6. Durée de la prestation</b>   |
| <ul style="list-style-type: none"><li>➤ Les contrats de suivi dans les appartements au nom de la Fondation ont une durée de deux ans, renouvelables si nécessaire après une évaluation sociale.</li></ul>  |

## Les logements communautaires

|  |
|--|
| <b>7. Public cible</b>   |
| <ul style="list-style-type: none"><li>➤ Personnes ou familles sans logement, dont le domicile légal est sur une commune de notre zone d'action.<br/>(A ce jour : Aigle, District Jura Nord Vaudois, La Tour-de-Peilz, Montreux, Vevey).</li><li>➤ Suisses ou titulaires d'un permis de séjour B ou C.</li><li>➤ Personnes inscrites à la Fondation.</li><li>➤ Population dite vulnérable.</li></ul>  |
| <b>8. Objectif</b>   |
| <ul style="list-style-type: none"><li>➤ Proposer une chambre complètement meublée (draps et linges) et équipée (TV et Internet) dans une maison communautaire.</li><li>➤ Permettre aux bénéficiaires connaissant des difficultés à se loger, d'accéder à un logement provisoire afin de mettre en place des démarches pour trouver un logement stable.</li></ul>   |
| <b>9. Description de la prestation</b>   |
| <ul style="list-style-type: none"><li>➤ Mise à disposition contractuelle d'une place dans une maison communautaire de six chambres.</li><li>➤ La prestation implique le partage des pièces communes (salon, salle-de-bains, cuisine, buanderie et cave).</li><li>➤ L'occupant s'engage à accepter différentes mesures telles les aspects de la vie en communauté, le passage régulier d'un travailleur social, ou encore le contrôle des démarches en vue de trouver un logement stable.</li><li>➤ Des objectifs personnalisés sont fixés dans le but d'améliorer la situation, en vue d'un bail à son nom propre.</li></ul> |
| <b>10. Outils</b>  |
| <ul style="list-style-type: none"><li>➤ Evaluation sociale.</li><li>➤ Partenariat avec les gérances.</li><li>➤ Partenariat avec les services sociaux ou autres structures visant l'autonomie du locataire.</li><li>➤ Suivi à domicile afin de développer les compétences sociales et personnelles pour vivre en location.</li><li>➤ Contrôle du paiement régulier du forfait d'occupation de la chambre.</li></ul>   |
| <b>11. Encadrement</b>   |
| <ul style="list-style-type: none"><li>➤ L'encadrement est assuré par un travailleur social en collaboration avec les différentes structures de la région pour des orientations spécifiques.</li><li>➤ Le suivi est adapté aux besoins et aux capacités des bénéficiaires.</li></ul>  |
| <b>12. Durée de la prestation</b>  |
| <ul style="list-style-type: none"><li>➤ Les contrats de mise à disposition d'une chambre dans la maison communautaire ont une durée de trois mois, renouvelables si nécessaire après une évaluation sociale jusqu'à un an.</li></ul>   |

## 7. Où nous trouver ?

Si à l'origine, les prestations de la Fondation se concentraient à Vevey, elles se sont aujourd'hui étendues à d'autres communes et régions du canton. A la clé : un déménagement dans de nouveaux locaux à Vevey, l'ouverture d'un bureau à Yverdon-les-Bains, et la mise en place d'une antenne à Aigle.

### Vevey

Fondation Apollo (siège principal)  
Rue de Lausanne 17 (4<sup>ème</sup> et 5<sup>ème</sup> étages)  
1800 Vevey  
021 923 09 20

### Yverdon-les-Bains

Fondation Apollo  
Rue Haldimand 8  
1400 Yverdon-les-Bains  
021 923 35 30

### Aigle

Fondation Apollo  
Salle Carestia (permanence)  
Place de la Gare 3  
1860 Aigle